

**DOSSIER D’APPEL D’OFFRES NATIONAL OUVERT N°OBR/02/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE D’UN APPAREIL PHOTO PROFESSIONNEL.**

**Date de Publication : 24/08/2023**

**Date d’ouverture des offres : 12 / 09/2023**

**AOUT 2023**

**PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D’APPEL D’OFFRES**

**AVIS D’APPEL D’OFFRES OUVERT NATIONAL N° OBR/…/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE D’UN APPAREL PHOTO PROFESSIONNEL*.***

**Date de Publication : 24/08/2023**

**Date d’ouverture des offres : 12 /09/2023**

**1. Objet.**

L’OBR invite, par le présent Appel d’Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermés pour « **la fourniture d’un appareil photo professionnel, »** dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d’Appel d’Offres.

**2. Financement.**

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l’OBR, exercice 2023-2024.

**3. Spécification du Marché**

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d’Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

**4. Allotissement**

Le présent marché est constitué d’un seul lot : La fourniture d’un appareil photo professionnel.

**5. Délai d’exécution**

Le délai de livraison est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Le matériel à livrer devra avoir une garantie de type « réparer ou remplacer » d’une (01) année, comptés à partir de leur réception.

**NB : L’OBR ne va pas assister le titulaire du marché dans l’obtention des devises.**

**6. Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l’exécution de ce marché.

Ne peut participer à l’appel d’offres tout soumissionnaire concerné par l’une des règles d’incapacité énumérée à l’article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché

**7. Consultation et acquisition du Dossier d’Appel d’Offres**

Le Dossier d’Appel d’Offres pourra être consulté sur le site de l’Office Burundais des Recettes ([**www.obr.bi**](http://www.obr.bi)), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30’ à 12h00 puis de 14h à 17h 30’, heure locale à l’adresse ci-après :

Secrétariat de la Direction de l’Administration et des Approvisionnement de l’Office Burundais des Recettes,

Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,

Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,

B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 26 ou 22 28 25 31

Il pourra également être obtenu physiquement au Secrétariat de la Direction de l’Administration et des Approvisionnement de l’OBR sur présentation d’un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU)** non remboursables, versés sur le compte **n°** **CC10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

**8. Dépôt et Ouverture des Offres.**

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l’Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **…/…/2023à 9h30 min**. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D’appel d’Offres National Ouvert N° OBR/02 /F/2021-2022, A n’ouvrir qu’en séance publique du 12/09/2023, à 10h 00’.**

L’ouverture des offres aura lieu **le …/…/2023 à 10 h 00’** dans la salle du 2ème étage Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, **C**onformément à l’article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l’autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d’ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et l’heure indiquée feront objet d’irrecevabilité.

**9. Délais d’engagement**.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt jours (120) jours calendaires à compter de la date d’ouverture des offres.

**10. Garantie bancaire de soumission**

Une garantie bancaire de soumission de cinq cent mille francs burundais (500000 FBU) est exigée. La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais par une institution financière agréée par la BRB. Les soumissionnaires devront préciser l’adresse physique et électronique de l’institution financière émettrice de ladite garantie. Cette garantie expirera 30 jours après la durée de validité des offres

**11. Renseignements**.

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l’Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l’ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le … /…/2023

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE**

**RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**Gérard SABAMAHORO**

1. **REGLEMENT PARTICULIER D’APPEL D’OFFRES**

**I.1. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES (IS)**

**A. GENERALITES**

Les présentes instructions aux soumissionnaires sont en général conformes aux dispositions du nouveau Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

**1. Objet de la soumission**

Le présent marché concerne la fourniture du matériel de communication.

**2. Origine des fonds**

Les paiements prévus au titre du présent Marché pour lequel cet Appel d’Offres est lancé seront assurés par l’Office Burundais des Recettes, exercice 2023-2024.

**3. Soumissionnaires admis à concourir.**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, aux personnes physiques ou morales ayant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l’exécution de ce marché.

**B. LE DOSSIER D’APPEL D’OFFRES**

**4. Contenu du DAO :**

* Avis d’Appel d’Offres ;
* Instructions aux soumissionnaires ;
* Données Particulières d’Appel d’Offres ;
* Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
* Formulaires de soumission ;
* Bordereaux des prix et des quantités.

**5. Eclaircissements apportés au Dossier d’Appel d’Offres**

Des questions relatives au Dossier d’Appel d’Offres peuvent être adressées par écrit au Commissariat des Services Généraux de l’OBR au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. Ce dernier répondra à l'entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à tous les acquéreurs du Dossier d'Appel d'Offres, sans toutefois identifier le demandeur.

**6. Modifications au Dossier d’Appel d’Offres**

L’OBR peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d’éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d’Appel d’Offres (DAO) en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le DAO. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs de l’Acheteur.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l’additif dans la préparation de leurs offres, l’Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

**C. PREPARATION DES OFFRES**

**7. Contenu de l’offre**

Pour qu’une offre soit considérée comme complète, elle devra comprendre les documents suivants :

***1°Enveloppe contenant l’offre technique et qui renfermera :***

1. Une preuve d’achat du DAO portant le numéro du marché ;
2. Un acte d’engagement, établi suivant le modèle en annexe ;
3. Une garantie bancaire de soumission ou de toute autre institution financière agréée ;
4. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l’OBR ;
5. Une attestation de non redevabilité délivrée en original par l’INSS et en cours de validité ;
6. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, datant d’au plus trois (3) mois ;
7. Un certificat d’Immatriculation Fiscale (NIF);
8. Un registre du commerce (copie) ;
9. Un formulaire des renseignements sur le soumissionnaire, établi suivant le modèle en annexe ;
10. Les spécifications techniques d’un appareil Photo professionnel ;
11. Une fiche technique
12. Adresse fixe du soumissionnaire ;
13. Les statuts de la société ;
14. L’habilitation du signataire à engager le soumissionnaire

***2° Enveloppe contenant l’offre financière et qui renfermera :***

1. Acte de soumission dûment rempli suivant le modèle en annexe ;
2. Le bordereau des prix suivant le modèle en annexe ;
3. Un calendrier de livraison établi selon le modèle en annexe.

**N.B: 1) Le maître de l’ouvrage se réserve le droit de demander des éclaircissements sur la conformité des documents demandés ci-haut, conformément à l’article 183 du Code des Marchés Publics ;**

**2) Les chèques certifiés pour la garantie de soumission ne sont pas permis pour la garantie de soumission et font objet de rejet lors de l’analyse.**

**3) L’OBR ne va pas intervenir pour demander des devises requis par le soumissionnaire pour payer ses fournisseurs étrangers.**

**8. Langue de l’offre**

L’offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l’Acheteur, seront rédigés en langue française.

**9. Montant de l’offre et rabais éventuels**

Le montant, tel que détaillé dans l’offre financière, sera calculé et chiffré sur base du bordereau des prix présenté par le soumissionnaire.

Le soumissionnaire indiquera donc, les prix unitaires de toutes les rubriques figurant au bordereau des prix et les prix totaux, et à chacune des rubriques.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel et sa méthode d’application sur le formulaire de l’offre.

Le Marché est ferme, non révisable et non actualisable.

**10. Monnaie de soumission**

Les soumissionnaires locaux doivent exprimer leurs prix en monnaie burundaise TVAC.

**11. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

**12. Garantie bancaire de soumission**

Une garantie bancaire de cinq cent mille francs Burundais (500 000 Fbu) est exigé. La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais par une institution financière agréée par la BRB. Les soumissionnaires devront préciser l’adresse physique et électronique de l’institution financière émettrice de ladite garantie. Cette garantie expirera 30 jours après la durée de validité des offres.

**13. Forme et signature de l’offre**

Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l’offre, mentionnant clairement sur les exemplaires ”**ORIGINAL**” et ”**COPIE**” selon le cas. En cas de différence entre eux, l’original fera foi. Ces exemplaires seront dactylographiés ou écrits à l’encre indélébile et seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne(s) dûment autorisée(s) à engager celui-ci.

Toutes les pages de l’offre, sauf les prospectus imprimés, seront paraphées par le(s) signataire(s). L’offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le(s) signataire(s).

**D. DEPOT DES OFFRES**

**14. Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l’original et les copies de leurs offres dans deux enveloppes séparées portant la mention **”OFFRE TECHNIQUE”** et **”OFFRE FINANCIERE”** selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure.

Les enveloppes intérieures et extérieures devront :

1. être adressées à l’Acheteur à l’adresse indiquée dans le RPAO ;
2. porter le titre et le numéro du DAO, tels qu’indiqués dans les DPAO ;
3. porter les mots ”**NE PAS OUVRIR AVANT LE 12 /09/2023**.” suivis de la mention de la date et de l’heure fixées pour l’ouverture des offres, comme spécifié dans les DPAO.

Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l’adresse du soumissionnaire de façon à permettre à l’Acheteur de renvoyer l’offre cachetée si elle a été déclarée ”hors délai”.

Si l’enveloppe intérieure n’est pas cachetée et marquée comme indiqué ci-dessus, l’Acheteur ne sera en aucun cas responsable si l’offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

**15. Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l’adresse spécifiée ci-dessus au plus tard **le …/…/2023 à 9h 30min.**

L’OBR peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un éventuel additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l’Acheteur et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

**E. OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES**

**16. Ouverture des offres**

L’OBR ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance publique d’ouverture ou de leurs représentants. Conformément à l’article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l’Autorité Contractante auprès de la OBR peut assister à la séance d’ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne copie à l’Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d’ouverture des offres. Cette ouverture aura lieu **le 12/09/2021 à 10h 00’** à l’Immeuble VIRAGO) sise Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22282511 en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants.

Le Procès-Verbal d’ouverture doit comporter notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents. Une copie de ce Procès-Verbal est transmise à la OBR et remise à chaque soumissionnaire qui en aura fait la demande écrite.

Lors de l’ouverture des offres, le Président de la Commission de Passation du Marché annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des offres, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres, la présence (ou l’absence) de garantie de soumission, et toute autre information que l’OBR peut juger appropriée. Les offres qui n’ont pas été ouvertes ou dont le montant n’a pas été lu lors de la séance d’ouverture des offres ne sont en aucun cas soumises à l’évaluation.

**17. Caractère confidentiel de la procédure**

Aucune information relative à l’examen, aux éclaircissements, à l’évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu’aux recommandations concernant l’attribution du Marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l’annonce de l’attribution du Marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l’Acheteur dans l’examen des soumissions ou la décision d’attribution peut entraîner le rejet de son offre.

**18. Eclaircissements apportés aux offres et contacts avec l’Acheteur**

Pour faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des offres, l’Acheteur peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires.

La demande d’éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n’est recherché, offert ou autorisé, sauf si c’est nécessaire pour confirmer la correction d’erreurs de calcul découvertes par l’Acheteur lors de l’évaluation des soumissions.

**19. Examen des offres et détermination de leur conformité**

Avant d’effectuer l’évaluation détaillée des offres, l’Acheteur établira la conformité de l’offre vérifiant que chaque offre :

- répond aux critères de qualification tels qu’indiqués dans le Dossier d’Appel d’Offres ;

- a été dûment signée ;

- est conforme aux conditions fixées dans le Dossier d’Appel d’Offres ;

- présente toute précision et/ou justification que l’Acheteur peut exiger pour déterminer sa conformité.

Une offre conforme au Dossier d’Appel d’Offres est celle qui respecte tous les termes, conditions et spécifications, sans divergence ni réserve importante.

Une divergence ou réserve importante est celle qui :

* 1. affecte sensiblement l’étendue, la qualité ou la livraison du matériel ;
  2. limite sensiblement, en contradiction avec le DAO, les droits de l’Acheteur ou les obligations du Fournisseur au titre du Marché;
  3. est telle que sa rectification affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l’essentiel au DAO.

**20. Correction des erreurs**

L’Acheteur vérifiera les offres reconnues conformes au DAO pour la correction des erreurs de calcul éventuelles et en fera part au soumissionnaire concerné. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

Lorsqu’il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;

Lorsqu’il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire du bordereau fera foi ;

Le montant figurant dans la soumission sera alors corrigé par l’OBR conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs ;

Si le soumissionnaire ayant présenté l’offre évaluée la moins disante n’accepte pas les corrections apportées, son offre sera rejetée.

**21. Evaluation et comparaison des Offres**

La Commission de Passation du marché n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour l'essentiel.

En évaluant les offres, la Commission de Passation du marché déterminera pour chaque offre son montant exact en le rectifiant comme suit :

* en corrigeant toute erreur éventuelle ;
* par un ajustement approprié pour tout rabais.

La même Commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante.

Si l’offre évaluée la plus intéressante est fortement déséquilibrée par rapport à l’estimation de la Commission de Passation du marché, celle-ci peut demander au soumissionnaire de fournir les sous- détails de prix pour n’importe quelle rubrique.

Pour évaluer le montant de l’offre, l’OBR peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l’offre indiqué, tels que les caractéristiques, la performance des fournitures et services, et leurs conditions d’achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

**22. Préférence accordée aux soumissionnaires**

Les soumissionnaires nationaux ne peuvent pas bénéficier d’une marge de préférence.

**23. Contacts avec l’Acheteur**

Si le soumissionnaire souhaite porter à l’attention de l’Acheteur des informations complémentaires, il devra le faire par écrit. Les soumissionnaires doivent scrupuleusement se conformer aux dispositions décrites dans le dossier d’Appel d’Offre Local au risque de se voir appliquer les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi, en son article 144, définissant les sanctions des violations de la réglementation en matière de marchés publics.

**F. ATTRIBUTION DU MARCHE**

**24. Attribution**

L’OBR attribuera le Marché au soumissionnaire dont l’offre est reconnue administrativement et techniquement conforme au DAO et dont l’offre financière est la moins disant e.

**25. Notification de l’attribution du Marché.**

Avant l’expiration du délai de validité des offres fixé par l’Acheteur, ce dernier notifiera à l’attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre, dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières “lettre de Marché”, indiquera le montant que l’Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des fournitures et services, et de leurs obligations de garantie.

La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l’offre de l’attributaire provisoire. Si ce dernier n’accepte pas de correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de soumission saisie.

**26. Signature du Marché**

L’OBR enverra à l’attributaire du Marché, en même temps que la lettre de Marché, l’Acte d’engagement figurant au DAO, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.

L’attributaire le signera et le renverra au Maître d’Ouvrage.

Après sa satisfaction, l’Acheteur informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n’ont pas été retenues et leur restituera leurs garanties de soumission.

**27. Garantie bancaire de bonne exécution**

Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la réception de la lettre de Marché de l’OBR, l’attributaire du Marché fournira à l’OBR une garantie bancaire de bonne exécution de dix pourcent (10%) du montant total du marché, sous la forme du modèle présenté en annexe. Cette garantie sera délivrée par une banque agréée au Burundi.

**NB : Les chèques certifiés ne seront pas admis.**

**II. DONNEES PARTICULIERES DE L’APPEL D’OFFRES (DPAO)**

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux services faisant l’objet de l’Appel d’offres, complètent ou, le cas échéant, modifient les dispositions des Instructions aux Soumissionnaires (IS). En cas de divergence, les données particulières ci-dessous ont priorité sur les clauses des IS.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Référence aux IS** | **A. Généralités** | |
| **1.** | **Objet de la soumission**  L’OBR, ci-après dénommée “l’Acheteur”, lance un Appel d’Offres en vue de l’obtention d’un appareil photo professionnel dont les spécifications techniques sont détaillées dans la deuxième partie intitulée " Spécifications techniques pour la fourniture du matériel de communication" du présent Dossier d’Appel Offres Local no **OBR/02/F/2023-2024.** | |
| **Nom et adresse de l’Acheteur :**  L’Office Burundais des Recettes,  Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,  Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,  B.P 3465 Bujumbura II, Tél: : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16 | |
|  | **Délai d’exécution du marché**  Le délai de livraison des ordinateurs est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.  **Le matériel de communication à livrer devront avoir une garantie technique de type « réparer ou remplacer » d’une (01) année, comptés à partir de leur réception.** | |
| **2.** | **Origine des fonds**  Les paiements prévus au titre du Marché pour lequel le présent Appel d’Offres est lancé seront assurés par l’OBR, exercice 2023-2024 | |
| **3.** | **Soumissionnaire admis à concourir**  Le présent Appel d’Offres est ouvert, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l’exécution de ce marché. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché. | |
| **B. Le Dossier d’appel d’offres** | | | |
| **4.**  **5.**  **6.** | | **Contenu du Dossier d’Appel d’Offres**   * Avis d’Appel d’Offres ; * Instructions aux soumissionnaires ; * Données Particulières d’Appel d’Offres ; * Cahier des Clauses Administratives Particulières ; * Formulaires de soumission ; * Bordereaux des prix et des quantités.   **Eclaircissement apportés au Dossier d’appel d’Offres**  Des questions relatives au Dossier d’Appel d’Offres peuvent être adressées par écrit au Commissariat des Services Généraux de l’OBR au plus tard vingt un (21) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres.  Ce dernier répondra à l'entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à toutes les entreprises ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres, sans toutefois identifier le demandeur.  **Modifications au Dossier d’Appel d’Offres**  L’OBR peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d’éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d’Appel d’Offres (DAO) en publiant un additif.  Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le DAO. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs de l’Acheteur.  Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l’additif dans la préparation de leurs offres, l’Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres. | |
| **C. Préparation des offres** | | | |
| **7.** | | **Documents constituant l’offre**  ***1°Enveloppe contenant l’offre technique et qui renfermera :***   1. Une preuve d’achat du DAO portant le numéro du marché ; 2. Un acte d’engagement, établi suivant le modèle en annexe ; 3. Une garantie bancaire de soumission ou de toute autre institution financière agréée ; 4. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l’OBR ; 5. Une attestation de non redevabilité délivrée en original par l’INSS et en cours de validité ; 6. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, datant d’au plus trois (3) mois ; 7. Un certificat d’Immatriculation Fiscale (NIF) ; 8. Un registre du commerce (copie) ; 9. Un formulaire des renseignements sur le soumissionnaire, établi suivant le modèle en annexe ; 10. Les spécifications techniques du matériel de communication proposées par le soumissionnaire pour chaque lot ; 11. Une fiche technique ; 12. Adresse fixe du soumissionnaire ; 13. Les statuts de la société ; 14. L’habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.   ***2° Enveloppe contenant l’offre financière et qui renfermera :***   1. Acte de soumission dûment rempli suivant le modèle en annexe ; 2. Le bordereau des prix suivant le modèle en annexe ; 3. Un calendrier de livraison, établi selon le modèle en annexe.   **N.B : 1) Le maître de l’ouvrage se réserve le droit de demander des éclaircissements sur la conformité des documents demandés ci-haut, conformément à l’article 183 du Code des Marchés Publics ;**  **2) Les chèques certifiés pour la garantie de soumission ne sont pas permis pour la garantie de soumission et font objet de rejet lors de l’analyse.**  **3) L’OBR ne va pas intervenir pour demander des devises requis par le soumissionnaire pour payer ses fournisseurs étrangers.** | |
| **8** | | **Langue de l’offre**  L’offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l’Acheteur, seront rédigés en langue française. | |
| **9.** | | **Prix de l’offre et rabais**  Le montant, tel que détaillé dans l’offre financière, sera calculé et chiffré sur base du bordereau des prix présentés par le soumissionnaire. Le soumissionnaire indiquera donc, en chiffres et en lettres les prix totaux toutes taxes comprises. Le soumissionnaire indiquera tout rabais et sa méthode d’application sur le formulaire de l’offre.  Le Marché est ferme, non révisable et non actualisable. | |
| **10.** | | **Monnaies de soumission**  Les soumissionnaires locaux doivent exprimer leurs prix en monnaie burundaise TVAC. | |
| **11.** | | **Validité des offres**  Les offres sont valables pendant une période de cent vingt jours (120) jours calendaires à compter de la date d’ouverture des offres. | |
| **12.** | | **Garantie de soumission**  Une garantie bancaire de soumission de cinq cent mille (500000 FBU) est exigée. La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais par une institution financière agréée par la BRB. Les soumissionnaires devront préciser l’adresse physique et électronique de l’institution financière émettrice de ladite garantie. Cette garantie expirera 30 jours après la durée de validité des offres. | |
| **13.** | | **Forme et signature de l’offre**  Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l’offre, mentionnant clairement sur les exemplaires ”**ORIGINAL”** et **”COPIE”** selon le cas. En cas de différence entre eux, l’original fera foi. Ces exemplaires seront dactylographiés ou écrits à l’encre indélébile et seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne(s) dûment autorisée(s) à engager celui-ci.  Toutes les pages de l’offre, sauf les prospectus imprimés, seront paraphées par le(s) signataire(s). L’offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le(s) signataire(s).  Les offres doivent comprendre une table des matières. | |
| **D. Dépôt des offres** | | | |
| **14.** | | **Cachetage et marquage des offres**  Les soumissionnaires placeront l’original et les copies de leurs offres dans deux enveloppes séparées portant la mention **”OFFRE TECHNIQUE”** et **”OFFRE FINANCIERE”** selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure.  Les enveloppes intérieure et extérieure devront :   1. être adressées au Maître d’Ouvrage à l’adresse indiquée dans le RPAO ; 2. porter le nom du projet, le titre et le numéro du DAO, tels qu’indiqués dans le DAO; 3. porter les mots ”NE PAS OUVRIR AVANT LE **12/09/2023** ” suivis de la mention de la date et de l’heure fixées pour l’ouverture des offres.   Les enveloppes intérieures porteront également le nom, le cachet et l’adresse du soumissionnaire de façon à permettre au Maître d’Ouvrage de renvoyer l’offre cachetée si elle a été déclarée ”hors délai”.  Si l’enveloppe intérieure n’est pas cachetée et marquée comme indiqué ci-dessus, l’Acheteur ne sera en aucun cas responsable si l’offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.  Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières. | |
| **15.** | | **Date et heure limite de dépôt des offres**  Les offres doivent être reçues à l’adresse spécifiée ci-dessus au plus tard le **12/09/2023 à 9h30minutes.**  L’OBR peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un éventuel additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l’Acheteur et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite. | |
| **16.** | | **Ouverture des offres**  L’OBR ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence du représentant de la OBR et des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance publique d’ouverture, qui aura lieu **le 28/09/2021 à 10h 30 min locales** et à l’**Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, 2ème Etage.**  Conformément à l’article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l’Autorité Contractante auprès de la OBR peut assister à la séance d’ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne copie à l’Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d’ouverture des offres.  Les représentants des soumissionnaires présents signeront un registre attestant leur présence. Le Procès-Verbal d’ouverture doit être transmis à la OBR après analyse. Lors de l’ouverture des offres, l’OBR annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des offres, y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres, et toute autre information que l’OBR peut juger appropriée.  L’OBR établira le Procès-Verbal de l’ouverture des offres, qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents. Une copie du Procès-Verbal sera remise au soumissionnaire qui en aura fait la demande par écrit.  Les offres qui n’ont pas été ouvertes ou dont le montant n’a pas été lu lors de la séance d’ouverture des offres ne sont en aucun cas soumises à l’évaluation. | |
| **E. Caractère confidentiel de la procédure et évaluation des offres** | | | |
| **17.** | | **Caractère confidentiel de la procédure.**  Aucune information relative à l’examen, aux éclaircissements, à l’évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu’aux recommandations concernant l’attribution du Marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l’annonce de l’attribution du Marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l’Acheteur dans l’examen des soumissions ou la décision d’attribution peut entraîner le rejet de son offre. | |
| **19.** | | **Evaluation des Offres et détermination de leur conformité**  La Commission de Passation du Marché n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour l'essentiel.  En évaluant les offres, la Commission de Passation des Marchés Publics déterminera pour chaque offre son montant exact en le rectifiant comme suit :   * en corrigeant toute erreur éventuelle ; * par un ajustement approprié pour tout rabais.   La même Commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante. Si l’offre évaluée la plus intéressante est fortement déséquilibrée par rapport à l’estimation de la Commission de Passation des Marchés Publics, celle-ci peut demander au soumissionnaire de fournir les sous- détails de prix pour n’importe quelle rubrique.    Pour évaluer le montant de l’offre, l’OBR peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l’offre indiqué, tels que les caractéristiques, la performance des fournitures et services, et leurs conditions d’achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.  **Evaluation administrative des offres**  La sous-commission d’analyse s’assurera que tous les documents demandés à la **clause 7** des Instructions aux Soumissionnaires ont bien été fournis et sont tous authentiques.    **Evaluation technique des offres :**  La sous-commission d’analyse évaluera pour vérifier si l’offre technique est conforme aux spécifications du DAO  **Evaluation financière**  Pour évaluer les offres financières, la sous-commission d’analyse prendra en compte les éléments suivants :   * Formulaire de soumission (voir modèle en annexe) ; * Le prix de l’offre ; * Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques ; * Les ajustements du prix imputables au rabais offert.   L’offre financièrement la moins disante sera retenue. | |
| **22.** | | **Préférence accordée**  Non applicable. | |
| **Référence aux IS**  **F. Attribution du marché** | | | |
| **24.**  **25.**  **26.** | | | **Attribution**  L’OBR attribuera le Marché au soumissionnaire dont l’offre est reconnue administrativement et techniquement conforme au DAO et dont l’offre financière est la moins disante.  **Notification de l’attribution du Marché**  Avant l’expiration du délai de validité des offres fixé par l’Acheteur, ce dernier notifiera à l’attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre, dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières “lettre de Marché”, indiquera le montant que l’Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des fournitures et services, et de leurs obligations de garantie.  La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l’offre de l’attributaire provisoire. Si ce dernier n’accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de soumission saisie.  **Signature du Marché**  L’OBR enverra à l’attributaire du Marché, en même temps que la lettre de Marché, l’Acte d’engagement figurant au DAO, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties. L’attributaire du Marché le signera et le renverra au Maître d’Ouvrage.  Après sa satisfaction, l’Acheteur informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n’ont pas été retenues et leur restituera leurs garanties de soumission. |
| **27.** | | | **Garantie bancaire de bonne exécution**  Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la réception de la lettre de Marché de l’OBR, l’attributaire du Marché fournira à l’OBR une garantie bancaire de bonne exécution de dix pourcent (10%) du montant total du marché, sous la forme du modèle présenté en annexe. Cette garantie sera délivrée par une banque agréée au Burundi. La garantie sera remboursée après la période de garantie technique.  **NB : Les chèques certifiés ne seront pas admis.** |

**DEUXIEME PARTIE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA FOURNITURE D’UN APPAREIL PHOTO PROFESSIONNEL**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

| **N°** | **Désignation** | **Quantité**  **du marché** | **Spécifications Techniques du DAO** | **Spécifications Techniques proposées par un soumissionnaire (à compléter par le soumissionnaire)** | **Commentaire si les spécifications techniques proposées diffèrent de celles du DAO (à compléter par la sous-commission d’analyse)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Appareil photo numérique professionnel, Canon 5D Mark IV **kit complet :** | 1 | **Caractéristiques**   * CMOS 30,4 millions de pixels * RAW double pixel * Autofocus CMOS Dual Pixel * 7 images par seconde * Capteur de mesure de 150.000 pixels * GPS * Wi-Fi / NFC * Vidéo EOS 4K et Full HD |  |  |
|  |
|  | **Caractéristiques détaillées** | | | | |
|  | 1. Bottier Canon 5D Mark IV | 1 | * Type   CMOS 24 × 36 mm   * Nombre de pixels effectifs   Environ 30,4 millions de pixels   * Nombre total de pixels   Environ 31,7 millions de pixels   * Ratio d’aspect   3/2   * Filtre passe bas   Intégré/Fixe   * Nettoyage du capteur   Système EOS de nettoyage intégré   * Type de filtre couleurs   Couleurs primaires  **Image**   * Type   DIGIC 6+  **Objectif**   * Monture d'objectif   EF (sauf modèles EF-S / EF-M)   * Distance focale   Égale à celle de l'objectif  **MISE AU POINT**   * Type   Enregistrement d'image secondaire TTL, système de détection des différences de phase avec capteur AF dédié   * Système/Collimateurs AF   61 collimateurs / 41 collimateurs AF de type croisé maximum, dont 5 collimateurs de type double croisé à f/2,8 et 61 collimateurs / 21 collimateurs AF de type croisé à f/8[1](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-1) Le nombre de collimateurs AF de type croisé varie selon l'objectif.   * Plage de fonctionnement AF   -3 à 18 IL (valeurs d'exposition) (à 23 °C et pour 100 ISO)   * Modes AF   One Shot AI Focus AI Servo   * **Sensibilité ISO**   Auto : 100 à 32.000 (par paliers de 1/3 ou d'une valeur) Sensibilité ISO extensible à L : 50, H1 : 51.200, H2 : 102.400,[2](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-2)  **Obturateur**   * Type   Obturateur avec plan focal à contrôle électronique   * Vitesse   30-1/8000 s (par paliers de 1/3 ou de 1/2), pose longue (Plage totale ; Varie selon le mode de prise de vue)   * Déclencheur   Déclencheur électromagnétique de type « toucher léger »  **Balance des blancs**   * Type   Balance des blancs auto par le capteur d'image   * Réglages   AWB (Priorité ambiance / priorité blanc), Lumière du jour, Ombragé, Nuageux, Lumière Tungstène, Éclairage fluorescent blanc, Flash, Personnalisé, Réglage de la température de couleur Correction de balance des blancs : 1. Bleu/ambre +/- 9 2. Magenta/vert +/- 9   * Balance des blancs personnalisée   Oui, possibilité d'enregistrer un réglage   * Bracketing de la balance des blancs   +/-3 valeurs par paliers de 1 valeur 3, 2, 5 ou 7 images bracketées par déclenchement Correction fine sélectionnable : bleu/ambre ou magenta/vert  **Viseur**   * Type   Penta prisme   * Couverture (verticale/horizontale)   Environ 100 %   * Agrandissement   Environ 0,71 × [3](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-3)   * Relief oculaire   Environ 21 mm (depuis le centre de l'oculaire)   * Correction dioptrique   -3 à +1 m-1 (dioptries)   * Verre de visée   Fixe avec informations en surimpression sur l'écran LCD transparent   * Miroir   Miroir semi-transparent à retour rapide   * Informations dans le viseur   Informations sur l'autofocus : collimateurs AF simple/spot, cadrage AF, statut AF, indicateur de mise au point, mode AF, sélection du collimateur AF, enregistrement du collimateur AF Informations sur l'exposition : vitesse d'obturation, valeur d'ouverture, sensibilité ISO (toujours affichée), mémorisation d'exposition, niveau/correction de l'exposition, mesure du flash, cercle de mesure spot, avertissement d'exposition, AEB, mode mesure, mode de prise de vue Informations sur le flash : recyclage, synchronisation haute vitesse, mémorisation d'exposition au flash, correction d'exposition au flash, atténuation des yeux rouges Informations sur l'image : informations sur la carte, rafale maximum (affichage à deux chiffres), priorité hautes lumières (D+), indicateur JPEG/RAW, RAW double pixel, optimiseur d'objectif numérique. Informations sur la composition : grille, niveau électronique Autres informations : vérification de la batterie, symbole d'avertissement, détection des scintillements, mode d'acquisition, balance des blancs   * Aperçu de la profondeur de champ   Oui, avec le bouton d'aperçu de la profondeur de champ   * Obturateur d'oculaire   Intégré  **Écran LCD**   * Type   Écran Clear View LCD II de 8,10 cm environ (3,2 pouces) 1.620.000 points   * Couverture   Environ 100 %   * Angle de champ (horizontal/vertical)   Environ 170° verticalement et horizontalement   * Traitement   Anti-reflet et anti-traces. Verre renforcé inclus.   * Réglage de la luminosité   Manuel : sept niveaux de réglage Réglage de la teinte couleur : 4 réglages   * Utilisation de l'écran tactile   Méthode capacitive avec fonctions de menu, réglages de contrôle rapide, lecture et agrandissement de l'image. Sélection du collimateur AF en mode Visée par l'écran et en enregistrement vidéo. Utilisation possible de l'obturateur tactile pendant la prise de vues en mode Visée par l'écran.   * Options d'affichage   (1) Écran de contrôle rapide (2) Réglages de l'appareil photo (3) Niveau électronique sur deux axes (4) Écran de Contrôle rapide personnalisable  **Flash**   * Modes   Flash auto E-TTL II, manuel   * Synchronisation X   1/200 s   * Correction d'exposition au flash   +/- 3 IL par paliers de 1/3 avec les flashes Speedlite de série EX   * Bracketing d'exposition au flash   Oui, avec un flash externe compatible   * Mémorisation d'exposition au flash   Oui   * Synchronisation sur le deuxième rideau   Oui   * Griffe/borne PC   Oui / Oui   * Compatibilité flash externe   E-TTL II avec les flashes Speedlite de série EX, prise en charge du multiflash sans fil   * Contrôle flash externe   Via l'écran de menu du boîtier  **Prise de vue**   * Modes   Scène intelligente auto, programme d'exposition automatique, priorité Vitesse AE, priorité à l'ouverture, manuel (photo et vidéo), pose longue et personnalisé (x3)   * Styles d'image   Auto, Standard, Portrait, Paysage, Détails fins, Neutre, Fidèle, Monochrome, Défini par l'utilisateur (×3)   * Espace colorimétrique   sRVB et Adobe RVB   * Traitement de l'image   Priorité hautes lumières Auto Lighting Optimizer (Correction auto de luminosité) (4 réglages) Réduction du bruit en pose longue Réduction du bruit en ISO élevée (4 paramètres) Correction optique de l'objectif[4](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-4) : - Correction du vignetage, correction de l'aberration chromatique (pendant/après la prise de vues, pendant l'enregistrement vidéo uniquement) - Correction de la distorsion, correction de la diffraction, optimiseur d'objectif numérique (pendant/après la prise de vues) Rééchantillonnage M, S1, S2 ou S3 [5](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-5) Cadrage : les images JPEG peuvent être cadrées (ratio d'aspect : 3:2, 4:3, 16:9 ou 1:1). - 45 dimensions de cadrage au choix, de 11 à 95 % (en diagonale) - Changement du sens d'orientation du cadrage : vertical et horizontal - Le cadre de recadrage peut être déplacé sur l'écran tactile. Traitement des images RAW [6](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-6) Exposition multiple   * Modes d'acquisition   Vue par vue, Haute sensibilité en continu, Basse sensibilité en continu, Mode vue par vue silencieux, Mode en continu silencieux, Retardateur (2/10 s + télécommande)   * Prise de vue en continu   Max. Environ 7 im./s avec suivi AF/AE complet, vitesse maintenue jusqu'à un nombre illimité d'images JPEG ou 21 images RAW [7](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-7)[8](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-8)[9](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-9) Max. 4,3 im./s en mode Visée par l'écran avec suivi AF   * Compteur d'intervalles   Intégré, nombre de prises de vues sélectionnable de 1 à 99 ou illimité (intervalle sélectionnable : 1 s à 99 h 59 min 59 s). Minuterie d'ampoule possible (temps sélectionnable : 1 s à 99 h 59 min 59 s)  **Mode de visée par l'écran**   * Type   Viseur électronique avec capteur d'image   * Couverture   Environ 100 % (horizontalement et verticalement)   * Fréquence d'image   29,97 im./s (voire plus en utilisant l'autofocus)   * MISE AU POINT   Mise au point manuelle (agrandissement de l'image 5× ou 10× en tout point de l'écran) Autofocus : AF CMOS Dual Pixel (détection de visages et suivi AF, FlexiZone - Single, FlexiZone - Multi), disponible avec tous les objectifs EF et obturateur tactile   * Mesure   Mesure évaluative en temps réel avec le capteur d'image (315 zones) Mesure partielle (environ 6,3 % du mode Visée par l'écran) Mesure spot (environ 2,7 % du mode Visée par l'écran) Mesure moyenne à prépondérance centrale Le délai de mesure actif peut être modifié   * Options d'affichage   4 niveaux disponibles via la touche INFO : aucune information, informations basiques de prise de vues, informations détaillées de prise de vues et informations détaillées de prise de vues avec histogramme Statut Exposition multiple également disponible en mode Exposition multiple  **Type de fichier - Photos**   * Photo   JPEG : 3 options de compression RAW : RAW, M-RAW, S-RAW et RAW double pixel (14 bits, Canon RAW original 2e édition) Compatible Exif 2.30 et format Design rule for Camera File system 2.0 Compatible DPOF (Digital Print Order Format) version 1.1   * Enregistrement simultané en RAW + JPEG   Oui, toutes les combinaisons RAW + JPEG sont possibles. Possibilité de formats différents sur des cartes séparées, dont RAW double pixel + JPEG   * Taille d'image   JPEG : Ratio 3:2 (L) 6720 × 4480, (M1) 4464 × 2976, (S1) 3360 × 2240, (S2) 1696 × 1280, (S3) 640 × 480 Ratio 4:3 (L) 5952 × 4480, (M1) 3968 × 2976, (S1) 2976 × 2240, (S2) 1920 × 1280, (S3) 720 × 480 Ratio 16:9 (L) 6720 × 3776, (M1) 4464 × 2512, (S1) 3360 × 1888, (S2) 1920 × 1080, (S3) 720 × 408 Ratio 1:1 (L) 4480 × 4480, (M1) 2976 × 2976, (S1) 2240 × 2240, (S2) 1280 × 1280, (S3) 480 × 480 RAW : (RAW) 6720 × 4480, (M-RAW) 5040 × 3360, (S-RAW) 3360 × 2240   * Dossiers   De nouveaux dossiers peuvent être créés manuellement et sélectionnés   * Numérotation des fichiers   (1) Numérotation consécutive (2) Réinitialisation auto (3) Réinitialisation manuelle  **Vidéo EOS**   * Type de vidéo   Vidéo MOV : 4K (17:9) 4096 × 2160 - Motion JPEG (enregistrement interne uniquement)[10](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-10), Full HD, HD - MPEG4 AVC/H.264 débit binaire (moyen) variable, Audio : PCM linéaire Vidéo MP4 : Full HD (146:9) 1920 × 1080 - MPEG4 AVC/H.264, Audio : AAC   * Taille de vidéo   4K (17:9) 4096 × 2160 (23,98, 24, 25 ou 29,97 im./s) Motion JPEG Full HD (16:9) 1920 × 1080 (23.98, 25, 29,97, 50 ou 59,94 im./s) intratrame ou intertrame Full HD (16:9) 1920 × 1080 HDR (25 ou 29,97 im./s) intertrame Full HD (16:9) 1920 × 1080 (25 ou 29,97 im./s) intertrame lite HD (16:9) 1280 × 720 (100 ou 119,9 im./s) intratrame   * Échantillonnage des couleurs (enregistrement interne)   4K - YCbCr4:2:2 (8 bits) HD/Full HD - YCbCr4:2:0 (8 bits)   * Durée de vidéo   4K et Full HD - Durée maximale 29 min 59 s (à l'exception des vidéos à cadence élevée). Fichiers non limités à 4 Go avec carte exFAT CF   * Vidéo à cadence élevée   Vidéo MOV : HD - 1280 × 720 à 100 ou 119,9 im./s Enregistré sous forme de vidéo en mode ralenti avec vitesse divisée par 4 Durée maximale d'une scène : 7 min 29 s   * Extraction à partir des vidéos 4K   Possibilité d'extraire des images JPEG de 8,8 millions de pixels des vidéos 4K   * Débit binaire/Mbit/s   MOV : 4K (29,97p / 25p / 24p / 23,98p) : env. 500 Mbit/s Full HD (59.94p/50.00p)/ALL-I : environ 180 Mbit/s Full HD (59,94p / 50p) / IPB : env. 60 Mbit/s Full HD (29,97p / 25p / 24p / 23,98p) / ALL-I : env. 90 Mbit/s Full HD (29,97p / 25p / 24p / 23,98p) / IPB (standard) : env. 30 Mbit/s HD (119,9p / 100p) / ALL-I : env. 160 Mbit/s MP4 : Full HD (59,94p / 50p) / IPB (standard) : env. 60 Mbit/s Full HD (29,97p / 25p / 24p / 23,98p) / IPB (standard) : env. 30 Mbit/s Full HD (29,97p / 25p) / IPB (léger) : env. 12 Mbit/s   * Microphone   Microphone mono intégré (48 Khz, 16 bits, 2 canaux)   * Affichage HDMI   Écran externe uniquement, écran externe sans informations affichées ou en simultané sur l'appareil photo et l'écran externe   * Sortie HDMI   Enregistrement Full HD uniquement, format YCbCr 4:2:2 non compressé, 8 bits, sortie son via HDMI également possible   * MISE AU POINT   AF CMOS Dual Pixel, Détection de visages, Suivi AF et Autofocus Servo vidéo Mise au point manuelle   * ISO   4K - Auto : 100-12.800, H : 25.600, H : 32.000, H1 : 51.200, H2 : 102.400, HD/Full HD - Auto : 100-25.600, H : 32.000, H1 : 51.200, H2 : 102.400  **GPS intégré**   * Informations de géolocalisation   Longitude, latitude, altitude, heure UTC   * Modes de positionnement   Mode 1 : l'appareil photo continue à recevoir les signaux GPS à intervalles réguliers lorsqu'il est éteint. Mode 2 : le GPS est désactivé lorsque l'appareil photo est éteint.   * Précision de la position   Portée d'environ 30 m (si les conditions de réception des signaux des satellites GPS sont satisfaisantes, par temps clair et sans obstacle)   * Systèmes de navigation satellite compatibles   + Satellites GPS (États-Unis)   + Satellites GLONASS (Russie)   + Satellite Michibiki Quasi-Zenith (Japon) * Format des fichiers journaux   NMEA. Sur la base d'un fichier journal par jour.   * Utilisation des fichiers journaux   Transférez les données de journalisation sur la carte mémoire et copiez-les sur un ordinateur. Utilisez Map Utility pour ajouter des fichiers journaux aux images.   * Boussole numérique   Non fournie  **Autres caractéristiques**   * Fonctions personnalisées   17 fonctions personnalisées et 46 réglages   * Balise de métadonnées   Informations de copyright de l'utilisateur (réglable dans l'appareil) Notation des images (0 à 5 étoiles) Données IPTC (enregistrées via EOS Utility) Transfert des images avec légende (enregistrée via EOS Utility)   * Écran LCD / Éclairage   Oui / Oui   * Résistance Humidité / Poussière   Oui   * Mémo vocal   Oui via une mise à jour payante - Jusqu'à 30 s par image - 48 Khz/16 bits ou 8 Khz/8 bits   * Détecteur de sens de cadrage   Oui   * Zoom en lecture   1,5x - 10x en 15 étapes   * Formats d'affichage   (1) Image seule (2) Image unique avec informations (2 niveaux) Informations basiques de prise de vues (vitesse d'obturation, ouverture, sensibilité et qualité de l'image) Informations détaillées de prise de vues (vitesse d’obturation, ouverture, sensibilité, mesure, qualité de l'image et taille du fichier), informations sur l'objectif, luminosité et histogramme RVB, balance des blancs, style d'image, espace colorimétrique et réduction du bruit, correction optique de l'objectif, informations GPS (3) Index 4 images (4) Index 9 images (5) Index 36 images (6) Index 100 images (7) Affichage de saut (1, 10 ou 100 images, date, dossier, vidéos, photos, images protégées, notation) (8) Montage vidéo (9) Traitement RAW (10) Notation   * Diaporama   Sélection des images : toutes les images, par date, par dossier, vidéos, photos, images protégées ou notation Durée de lecture : 1, 2, 3, 5, 10 ou 20 secondes Répétition : activée/désactivée   * Histogramme   Luminosité : oui RVB : oui   * Alerte de surexposition   Oui   * Effacement d'images   Image unique, images sélectionnées, dossier, carte   * Protection contre l'effacement d'images   Protection contre l'effacement d'une image à la fois, d'un dossier ou d'une carte   * Retardateur   2 s, 10 s   * Langues du menu   25 langues Anglais, allemand, français, néerlandais, danois, portugais, finnois, italien, norvégien, suédois, espagnol, grec, russe, polonais, tchèque, hongrois, roumain, ukrainien, turc, arabe, thaï, chinois simplifié, chinois traditionnel, coréen et japonais   * Mise à jour du firmware   Mise à jour possible par l'utilisateur (appareil photo, objectif, WFT, flash Speedlite externe)  **Interface**   * Ordinateur   SuperSpeed USB 3.0   * Wi-Fi   LAN sans fil (IEEE802.11 b/g/n), (2,4 GHz uniquement) avec prise en charge NFC dynamique [11](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-11) Fonctionnalités prises en charge : FTP/FTPS, EOS Utility, smartphone, transfert sur Internet, impression sans fil   * Autre   Sortie HDMI Mini (type C, compatible HDMI-CEC), microphone externe en entrée / Line In (mini-prise stéréo), prise casque (mini-prise stéréo), terminal de type N3 (récepteur de télécommande)  **Impression directe**   * PictBridge   Oui (par LAN sans fil uniquement)  **Stockage**   * Type   1 CompactFlash Type I (compatible avec les cartes UDMA 7) (non compatible avec les cartes Type II et Microdrive) 1 × SD/SDHC/SDXC et UHS-I  **Systèmes d'exploitation compatibles**   * PC et Macintosh   Windows 7 (sauf Starter Edition), Windows 8 et Windows 10 OS X v10.7-10.11  **Logiciels**   * Traitement de l'image   Digital Photo Professional 4.5 ou version ultérieure (traitement des images RAW)   * Autre   EOS Utility 3.5 ou version ultérieure (avec Remote Capture), Picture Style Editor, Map Utility, EOS Lens Registration Tool, EOS Web Service Registration Tool, application Canon Camera Connect (iOS/ Android)  **Alimentation**   * Batteries   Batterie au lithium-ion rechargeable LP-E6N (incluse) / LP-E6   * Autonomie de la batterie   Environ 900 clichés (à 23 °C) [12](https://www.canon.fr/cameras/eos-5d-mark-iv/specifications/#footnote-12) Environ 850 (à 0 °C)   * Témoin de batterie   6 niveaux + pourcentage   * Économie d'énergie   Mise hors tension au bout de 1, 2, 4, 8, 15 ou 30 min.   * Alimentation électrique et chargeur de batterie   Chargeur de batterie LC-E6E (fourni), chargeur de batterie LC-E6, adaptateur secteur AC-E6N et coupleur secteur DR-E6, kit adaptateur secteur ACK-E6N/ACK-E6, chargeur allume-cigare CBC-E6  **Accessoires**   * Viseur   Œilleton Eg, correcteur dioptrique de série Eg avec cadre en caoutchouc Eg, œilleton anti-buée Eg, viseur d'angle C   * Transmetteur de fichiers sans fil   Transmetteur de fichiers sans fil WFT-E7B   * Objectifs   Tous objectifs EF (sauf objectifs EF-S / EF-M)   * Flash   Flashes Canon Speedlite (90EX, 220EX, 270EX, 270EX II, 320EX, 380EX, 420EX, 430EX, 430EX II, 430EX III, 550EX, 580EX, 580EX II, 600EX, 600EX-RT, 600EX-II-RT, Flash Macro Annulaire MR-14EX, Flash Macro Annulaire MR-14EX II, Flash Macro à Double Réflecteur MT-24EX, transmetteur Speedlite ST-E2, transmetteur Speedlite ST-E3-RT)   * Télécommande   Télécommande avec contact de type N3, télécommande sans fil LC-5 et Speedlite 600EX-II-RT   * Autre   Batterie grip BG-E20, courroie E2, connect station CS100 |  |  |
|  | **ACCESSOIRES** | | | | |
|  | 1. Llens 18-135Lens Canon EF 135mm f/2L USM | 1 | |  |  | | --- | --- | | Marque | : Canon | | Type de lentille | : Téléobjectif | | Fixations compatibles | : Canon EF | | Description de l'objectif | : 135 millimètres | | Distance focale maximale | : 135 Millimètres | | Distance focale minimale | :135 Millimètres | | Type de mise au point | : Mise au point automatique | | Stabilisation d'image | : Oui | | Nom de modèle | : Ef 135 mm | | Angle de vue réel | :18 degrés | |  |  |
|  | | | | | | |
|  | 1. Lens CapLens Canon E-72 II 72mm | 1 | **Cap** is a 72mm-diameter cap featuring a center pinch |  |  |
|  | 1. Lens Dust Cap E (Rear Lens Cap)   Lens Cap 2 | 1 | Package Weight  Box Dimensions (LxWxH) |  |  |
|  | 1. canon-et-78-ii-original-imaeeabrhpupjhhbCanon ET-78II | 1 | Brand: Canon  Color : Black  Designed For Canon Ef 135mm F/2l Usm Lens, Canon Ef 180mm F/3.5l Macro Usm Lens  Filter Thread Size 72 mm  Shape Round |  |  |
|  | 1. gj0231-1_1Lens Hood for EF 135mm /2.0L, 180mm f/3.5L | 1 | UPC: 609465151519  A perfect Canon EW-73B replacement.  Compatible with Canon 18-135mm EF-S f/3.5-5.6 IS, EF-S 18-135mm f/3.5-5.6 IS STM and 17-85mm EF-S f/4.5-5.6 IS USM Lenses. |  |  |
|  | 1. lens-accessories-lenscase9x13-right-lp36303-0wwLens Canon LP1219 Soft EF 135mm | 1 | The Canon LP1219 Soft Lens Case is made to carry a Canon EF 100mm f/28, EF 135mm f/2.0L, EF 24-70mm f/2.8, EF 28-70mm f/2.8L, EF 50mm f/1.0L, TS-E 17mm f/4L or EF 85mm 1.2L USM lens   |  |  | | --- | --- | | Interior’s Dimensions ø : 3.0 x H: 4.0" / ø: 7.6 x H: 10.2 cm | ø: 3.0 x H: 4.0" / ø: 7.6 x H: 10.2 cm | |  |  |
|  | 1. 61RW7DAYTaLLens Case for 28-300mm lens | 1 | Case Type : Padded Case  Type of Closure : Zipper  Exterior Material : Nylon, Polyester  Interior Material : Nylon  Exterior Dimensions : H: 6.5 x W: 4.7 x L:4.5" / H:16.5 x W: 12.0 x L:11.5 cm  Interior Dimensions ø: 3.5 x H: 5.1" / ø: 9.0 x H: 13.0 cm  Weight 0.3 lb / 136.1 g |  |  |
|  | 1. api9xbeyv__60307Lens: Canon EF 28-300mm   f/3.5-5.6L IS USM | 1 | Angle de champ (horizontal, vertical, diagonal)  65° - 6°50, 46° - 4°35, 75° - 8°15  Construction de l'objectif (éléments/groupes)  23 / 16  Nombre de lamelles du diaphragme  8 (type circulaire)  Ouverture minimale  f/22 - 38 (f/22 - 40 pour les appareils à paliers de 1/3)  Distance de mise au point minimale (m)  0,7 m à l'infini (toutes focales de zoom)  Grandissement maximum (×)  0,06 (grand-angle) ; 0,3 (télé)  Moteur AF  USM annulaire  Diamètre du filtre (mm)  77  Max. max. x longueur (mm)  92 × 184  Poids :1,670  Grandissement avec tube-allonge EF12 II :Compatibles  Grandissement avec tube-allonge E:F25 II :Uniquement compatible en mode télé  Bouchon d'objectif :E-77U / E-77II  Parasoleil :ET-83G  Étui souple :LZ1324  G.F.Holder III (hood III\*): Incompatible  G.F.Holder IV (hood IV\*)  6, only compatible at tele  Multiplicateurs EF1,4x II et EF2x II  Non compatible |  |  |
|  | 1. carte_memoire_sandisk_256gb_pour_canon_eos_5d_mark_ivCarte memoire | 1 | Type: Secure Digital Extended Capacity (SDXC)  Vitesse de lecture :95 MB/s  Vitesse d'écriture :90 MB/s  Classe 10  Type de mémoire interne : UHS-I  Waterproof : Oui  Antichoc : Oui  Capacité :256 GB |  |  |
|  | 1. Capture 2Batteries Canon 5D Mark IV | 2 | Battery Type 2 x Battery Pack (LP-E6/LP-E6N))  Dimensions (L x W x H) 6.0 x 4.5 x 3.3" / 15.2 x 11.4 x 8.3 cm  Weight 13.8 oz / 391.2 g |  |  |
|  | 1. chargeur Batterie Chargea | 1 | Canon LC-E6 Battery Charger for Canon LP-E6N DLSR Batteries |  |  |
|  | 1. trepied_pour_canon_eos_5d_mark_ivTrépieds | 1 | Hauteur de 1626 mm  Avec une capacité de charge de 10kg  Pieds à 4 segments et clapets  Rotule avec plateau rapide  Niveau à bulle intégré dans la rotule |  |  |
|  | 1. Flash CanonTTL flash VK580 for Canon 5D Mark IV | 1 | Flash mode：TTL, M, MULTI -Wireless triggering distance：20--25m indoor, 10--15m outdoor - Vertical rotation angle：0-90 degrees - Horizontal rotation angle：0-270 degrees - Power Supply: 4×AA size batteries. Alkaline or rechargeable Ni-MH are recommended. Batteries are not included. - Color temperature：5600k  **Package Contents:** - 1x Flash light - 1x protecting bag - 1x mini stand - 1x manual - 1x warranty card |  |  |
|  | 1. Canon BG-R10 Battery Grip for EOS 5D Mark IV   Canon BG-R10 Battery Grip for EOS 5D Mark IV | 1 | Battery Type : 2 x Battery Pack (LP-E6/LP-E6N))  Tripod Mounting Thread: 1/4"-20  Dimensions (L x W x H): 6.0 x 4.5 x 3.3" / 15.2 x 11.4 x 8.3 cm  Weight : 13.8 oz / 391.2 g  Package Weight: 1.165 lb  Box Dimensions (LxWxH): 6.6 x 5.1 x 3.8" |  |  |
|  | 1. objectif-canon-ef-24-105mm-f-4l- | 1 | Objectif Canon EF 24-105mm f/4L IS II USM  CARACTÉRISTIQUES OPTIQUES   | Caractéristiques | Informations | | --- | --- | | MOTEUR AF | Micro-moteur | | ANGLE DE VUE | 27° - 6°50, 18°11 - 4°35, 32°11 - 8°15 | | CONSTRUCTION DE L'OBJECTIF (ÉLÉMENTS/GROUPES) | 13/9 | |  |  |
|  | 1. objectif-canon-rf-50mm-f1-8-stm-produits-vue-diagonale |  | **Fonctions/Caractéristiques optiques**   * Taille d'image: Plein format * Distance focale équivalente 24 × 36 (mm): 50 mm * Angle de champ (horizontal, vertical, diagonal) : 40°00′, 27°30′, 46°00′ * Construction de l'objectif (éléments/groupes) : 6/5 * Nombre de lamelles du diaphragme: 7 * Ouverture minimale: 22 * Distance de mise au point minimale (m) : 0,30 * Agrandissement maximal (×): 0,25 * Informations de distance: Oui * Stabilisateur d'image optique (OIS)[1](https://www.canon.fr/lenses/rf-50mm-f1-8-stm/specifications/#footnote-1): Non * Moteur AF: STM   **Accessoires**   * Bouchon d'objectif: E43[2](https://www.canon.fr/lenses/rf-50mm-f1-8-stm/specifications/#footnote-2) * Parasoleil: ES-65B[3](https://www.canon.fr/lenses/rf-50mm-f1-8-stm/specifications/#footnote-3) * Mallette/étui d'objectif: LP1014[4](https://www.canon.fr/lenses/rf-50mm-f1-8-stm/specifications/#footnote-4) * Bouchon arrière : Bouchon antipoussière de l'objectif RF[5](https://www.canon.fr/lenses/rf-50mm-f1-8-stm/specifications/#footnote-5) * Compatibilité multiplicateurs: Non   - |  |  |

**L’équipement à livrer doit être neuf et authentique.**

**TROISIEME PARTIE : LE MARCHE**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) OU LE MARCHE**

L’OBR, ci-après désignée « **l’Acheteur** », représentée par son Commissaire des Général, …**…………………**, d’une part,

et

L’Attributaire du marché, ci-après désignée « **le Fournisseur** », représentée par ……………………………………………………………. d’autre part,

Se sont convenu ce qui suit :

**CHAPITRE I - DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1 : Objet du marché**

Le présent Marché a pour objet la fourniture d’un appareil photo professionnel.

**Article 2 : Financement.**

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l’OBR, exercice 2023-2024.

**Article 3: Documents contractuels**

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous, dont le soumissionnaire assure avoir pris connaissance et définissant les conditions du Marché sont :

* Le Marché (ou le contrat) ;
* La soumission ;
* Le Dossier d’Appel d’Offre (DAO) ;
* Le code des marchés publics et les textes d’application ;

**CHAPITRE II -DISPOSITIONS FINANCIERES**

**Article 3: Prix du Marché**

Le Montant du Marché s’élève à la somme de *[Insérer la somme]* (…………….. …FBU) francs burundais TVAC.

**Article 4: Nature du Marché**

Le marché à intervenir sera un marché à bordereau des prix.

**Article 5: Régime fiscal et douanier**

Les prix du présent Marché sont réputés comprendre tous les montants dus au titre des impôts, droits, taxes et obligations résultant de l’exécution du Marché, applicables en République du Burundi.

**Article 6: Révision de prix**

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables.

**Article 7 : Modalités de paiement**

Le paiement se fera par virement bancaire au compte du Fournisseur n°………….ouvert à………….. à cent pour cent (100%) après la signature et approbation du procès-verbal de réception.

Le paiement sera domicilié au compte ouvert au nom du prestataire auprès d’une institution financière agréée émettrice de la garantie de bonne exécution du marché.

**HAPITRE III- EXECUTION DU MARCHE**

**Article 8 : Délai d’exécution**

Le délai d’exécution est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

**Article 9 : Retards et pénalités**

« En cas de dépassement des délais contractuels fixés par le marché, le titulaire du marché est passible des pénalités journalières égales à 1/1000 de la valeur de la tranche non exécutée, pour chaque jour calendrier de retard, après mise en demeure préalable.

**P = MxN/1000**

**Avec P= Pénalités de retard**

**N= Nombre de jour de retard**

**M= Montant de la tranche non exécuté**

Ces pénalités ne peuvent excéder dix pourcent (10%) de la valeur totale du marché ».

**CHAPITRE IV- RESILIATION - DIFFERENDS ET LITIGES**

**Article 10 : Résiliation du Marché**

Le Marché est résilié de plein droit dans les cas suivants :

* Impossibilité manifeste et durable du Fournisseur compromettant la bonne exécution du Marché,
* Règlement judiciaire, sauf si l’Autorité Contractante accepte, s’il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les créanciers pour la continuation du Marché,
* Liquidation des biens, si le Fournisseur n’est pas autorisé par le Tribunal à continuer ses activités,

En cas d’événement ne provenant pas de son fait et rendant impossible l’exécution du Marché, ce dernier peut être résilié par les autorités contractantes sans qu’il puisse prétendre à une indemnité.

**Article 11 : Différends et litiges**

Si un différend survient entre l’Acheteur et le Fournisseur, sous la forme de réserves faites à un ordre de service ou sous toute autre forme, le Fournisseur remet à la Personne responsable du Marché aux fins de transmission à l’Acheteur, un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de ses réclamations. En l’absence de notification de décision dans un délai de trente (30) jours calendaires à partir de la date de réception, par l’Acheteur, la réclamation du Fournisseur est considérée comme étant acceptée par l’Acheteur. Si le Fournisseur n’accepte pas la décision de l’Acheteur et qu’aucune solution à l’amiable n’est trouvée, le différend est soumis aux juridictions compétentes de Bujumbura qui trancheront suivant les règles en vigueur au Burundi.

**Article 12 : Entrée en vigueur du Marché**

L’entrée en vigueur du présent Marché est subordonnée à l’approbation des autorités compétentes.

**Article 13 : Approbation du Marché**

Le présent Marché relatif au Renouvellement Licence d’Antivirus Kaspersky Total Security" de l’OBR, est approuvé après signature par les Autorités Compétentes.

|  |  |
| --- | --- |
| **Lu et accepté sans réserve, le……**    **LE fournisseur** | **Conclu le …………………… par,**  **L’AUTORITE CONTRACTANTE**  **Jean Claude MANIRAKIZA** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Pour approbation**  **Le …. /…./2023**  **Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Économique**  **Audace NIYONZIMA** |

**ANNEXE 1**

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Avis d’appel d’offres No.: \_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| 1. Nom du soumissionnaire |
| 2. En cas de groupement, noms de tous les membres : |
| 3. Pays où le soumissionnaire est (ou sera) légalement enregistré (inscrit au Registre du Commerce) : |
| 4. Année d’enregistrement du soumissionnaire : |
| 5. Adresse officielle du soumissionnaire dans le pays d’enregistrement : |
| 6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du soumissionnaire :  Nom:  Adresse:  Téléphone/Fac-similé:  Adresse électronique: |
| 7. Ci-joint copies des originaux des documents ci-après:   * En cas de groupement, lettre d’intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec la clause 3.1 des IS. |

NB : En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent fournir les renseignements ci avant.

**ANNEXE 2**

**FORMULAIRE DE SOUMISSION**

Date :

Avis d’appel d’offres No. :

À : ………………………………………………………….

Nous, les soussignés attestons que :

1. Nous avons examiné le Dossier d’Appel d’Offres No OBR/02/F/2023-2024, y compris l’additif/ les additifs No. : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ; et n’avons aucune réserve à leur égard ;
2. Nous proposons de fournir conformément au Dossier d’Appel d’Offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, *[préciser la nature des prestations]*le service ci-après :

;

1. Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l’alinéa (d) ci-après est de :

;

1. Les rabais offerts et les modalités d’application desdits rabais sont les suivants :
2. Notre offre demeurera valide pendant une période de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d’Appel d’Offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l’expiration de cette période ;
3. Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à constituer une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 27 des Instructions aux soumissionnaires d’un montant de…………..;
4. Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d’intérêt définie à la clause 3 des Instructions aux soumissionnaires.
5. Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d’attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu’à ce qu’un marché officiel soit établi et signé.
6. Il est entendu par nous que vous n’êtes pas tenus d’accepter l’offre de moindre coût, ni l’une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom En tant que \_

Signature Dûment habilité à signer l’offre pour et au nom de

En date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

**ANNEXE 3**

**BORDEREAU DES PRIX**

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Avis d’Appel d’Offres No. :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom du soumissionnaire: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Article** | **Spécifications techniques ou Service** | **Quantité** | **Prix Unitaire** | **Prix total** |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  | In | 1 |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  | **Total Hors TVA** |  |  |  |  |
|  | **TVA (18%)** |  |  |  |  |
|  | **Total TVAC** |  |  |  |  |

Signature du soumissionnaire (+Cachet) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**ANNEXE 4**

**CALENDRIER DE LIVRAISON**

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Avis d’Appel d’Offres No. :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le Calendrier de livraison précise, en nombre de jours ou de semaines, le délai de prestation, duquel résulte le délai de livraison du service aux sites convenus.

Afin de déterminer le délai de prestation, l’attributaire prendra en compte les délais supplémentaires nécessaires pour le transport international et national jusqu’au site du projet ou à tout autre lieu.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Numéro** (expédition) | **Description** | Quantité | Calendrier de livraison en jours à partir de .[[1]](#footnote-1) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**ANNEXE 5**

**GARANTIE BANCAIRE DE SOUMISSION**

Messieurs,

Afin de permettre à .................. (Nom et Adresse du Soumissionnaire) de remettre une offre concernant la fourniture du matériel de communication, objet du Dossier d’Appel d’Offres Ouvert : DAO N°OBR/02/F/2021-2022, nous soussignés, ............... (Nom et Adresse de la Banque), assumons par la présente, la garantie irrévocable et autonome du paiement d'un montant jusqu'à concurrence …………………Francs Burundais (……………BIF) pour tous les lots, en renonçant à toute objection et exception.

Des paiements en vertu de la présente garantie seront effectués à votre première demande écrite accompagnée de votre déclaration :

- que le soumissionnaire a retiré son offre pendant la période spécifiée par le Soumissionnaire sur le modèle de soumission,

- que le soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par

l’acheteur pendant la période de validité

a) manque à signer ou refuse de signer le contrat alors qu'il est requis de le faire, ou

1. manque à fournir ou refuse de fournir la Garantie de Bonne Exécution.

La présente garantie demeurera valide jusqu’à la notification définitive du marché ( ne pas mettre la date)

Fait à Bujumbura, le ......../ ......../ 2021

(LA BANQUE)

(Signatures des représentants Autorisés de la Banque + Sceau de la Banque)

**ANNEXE 6**

**GARANTIE BANCAIRE DE BONNE EXECUTION.**

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Appel d’offres no: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de la banque et adresse de la banque d’émission*]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse de l’Acheteur*]

**Date :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Garantie de bonne exécution no. :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom du Fournisseur*] (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour la fourniture de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*description des fournitures*] (ci-après dénommée « le Marché »).

**De plus, nous comprenons qu’une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.**

A la demande du Fournisseur, nous \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de la banque*] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d’argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*insérer la somme en chiffres*] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[*insérer la somme en lettres*][[2]](#footnote-2). Votre demande en paiement doit être accompagnée d’une déclaration attestant que le soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

*[Signature]*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

*Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document****.***

**ANNEXE 7**

**ACTE D’ENGAGEMENT**

Je/nous Soussigné(s)…………………………………………………………………………

Agissant au nom et pour le compte de………...(Nom et adresse du Soumissionnaire).

Et en vertu des pouvoirs qui me/nous est/sont conféré(s), après avoir pris connaissance du DAO N°OBR/…../F/2023-2024, je/nous m’/nous engage/engageons sur mes/nos biens, meubles et immeubles, à fournir du matériel de communication conformément au Dossier d’Appel d’Offres (DAO), moyennant le prix de mon offre financière et sans demander l’intervention de l’Autorité contractante pour l’obtention des devises requis pour payer mes fournisseurs étrangers.

Je/nous/m’/nous/engage/engageons à :

* constituer un cautionnement de bonne exécution du marché dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification définitive du marché ;
* effectuer les configurations techniques requises des ordinateurs chez moi/nous avant de demander la réception et la mise en stock des fournitures à l’OBR.

Je/nous reste/restons engagé(s) par la présente soumission, pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à partir de la date d’ouverture des soumissions.

L’appareil photo professionnel sera fournie dans un délai de………………………….

Il est entendu que vous n’êtes pas tenu de retenir l’offre la moins disante ni de donner suite à l’une ou l’autre des offres que vous recevrez.

Fait à Bujumbura, le .…/…./2023

Le (s) soumissionnaires (s)

(Signatures et Sceau du/des soumissionnaire/s)

1. *L’Acheteur doit préciser* ***ici*** *la date à partir de laquelle le calendrier de livraison s’applique. La date peut être soit la date de l’attribution du marché, ou la date de signature du marché, ou la date de l’établissement de la lettre de crédit ou la date de confirmation de la lettre de crédit, selon le cas. Le formulaire d’offre et de prix doit seulement inclure une référence au Bordereau des Quantités/Calendrier de livraison.* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l’Acheteur.*  [↑](#footnote-ref-2)